

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2703

présenté par

M. Charles de Courson, M. Benoit, M. Herth, Mme Magnier, M. Philippe Vigier, M. Riester,
M. Lagarde et M. Favennec Becot

à l'amendement n° 2653 (Rect) de M. Moreau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 TER, insérer l'article suivant:**

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« ou aux intérêts de l'économie nationale ou de celle du secteur concerné. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, après la seconde occurrence du mot :

« concurrence »,

insérer les mots :

« ou aux intérêts de l'économie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement apporte une précision : les atteintes doivent être analysées également vis-à-vis de l'économie nationale et de celle du secteur.